

Procès-verbal de séance

Mairie de SAINT-HILAIRE
Séance du vendredi 22 juin 2015

L'an deux mille quinze le lundi 22 juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal, de la commune de SAINT-HILAIRE dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, André MORÈRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 10 juin 2015

Présents : Mesdames et Messieurs DEJEAN G., SILVESTRE R., SALAMON M., HEDOUIN S., HOURQUET P., SABY V., MOULI -TOUNSI H., PFLANZ J., TROPIS F., RAMONICH C. FERRÉ C. SCHMIDT M.

Procuration de M. CANCEL JJ à M. MOULI-TOUNSI H.

De M. DANDINE L. à Mme V. SABY

Absent : M. HEDOUIN S.

Secrétaire de Séance : *Mme SALAMON M.*

- **1) Approbation compte rendu séance du 10 avril 2015**

Monsieur Ferré demande s'il a été vérifié le taux des taxes communales préconisées par l'ATD .

Il précise le montant cumulé sous le mandat précédent en réponse à Monsieur Silvestre lors du CM du 10 avril.

Monsieur Ferré ne participe pas au vote n'ayant pas eu de réponse à sa question.

Approbation du CR 12 voix Pour

- **2) Installation d'un Conseiller Municipal et participation aux commissions des nouveaux élus**

Délibération N° 16-03-2015

OBJET : Installation d'un Conseiller Municipal

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, la démission de Madame THELLIEZ Béatrice Conseillère Municipale

Il est de ce fait procéder à l'installation de Monsieur Marc SCHMIDT pour la remplacer.

Le Conseil Municipal :

- approuve le nouveau Tableau ainsi modifié
- approuve l'installation de Monsieur Marc SCHMIDT en remplacement de Madame Béatrice THELLIEZ démissionnaire.

Vote 13 voix Pour Monsieur Schmidt ne participe pas au vote

Délibération n° 17-03-2015

Monsieur SCHMIDT souhaite participer aux commissions Patrimoine et urbanisme

Objet : Modification des membres des commissions communales suite à la démission et à l'installation de Conseillers Municipaux

1 - Commission Politique Educative : Monsieur DANDINE Ludovic, Madame SABY Valérie, Monsieur TROPIS Fabien

2 - **Commission finances** : Madame HOURQUET Patricia, Monsieur Sylvain HEDOUIN, Monsieur René SILVESTRE Monsieur Hervé MOULI, **Monsieur FERRÉ Christian.**

3 - Commission Dialogue Communal : Madame SALAMON Monique, Monsieur TROPIS Fabien, Madame DEJEAN Geneviève, Madame HOURQUET Patricia Madame RAMONICH Chantal

4 - **Commission Patrimoine Communal** : Monsieur MOULI-TOUNSI Hervé, Monsieur CANCEL Jean-Jacques, Monsieur SILVESTRE René, Madame SABY Valérie **Monsieur SCHMIDT Marc**

5- **Commission Urbanisme** : Monsieur CANCEL Jean-Jacques, Monsieur SILVESTRE René, Madame DEJEAN Geneviève, Monsieur DANDINE Ludovic, Monsieur MOULI Hervé, Madame SALAMON Monique,
Monsieur FERRÉ Christian, Monsieur SCHMIDT Marc.

Vote 14 voix pour

Délibération n° 18-03-2015

OBJET : Convention entre la ville de Muret et la Commune de SAINT-HILAIRE pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire explique que l'article 134 de la loi ALUR a réservé la mise à disposition des services de l'Etat pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à des établissements publics (EPCI) qui comptent moins de

10 000 habitants ou aux EPCI compétents de moins de 10 000 habitants.

Ces dispositions entrent en vigueur le 1^{ER} juillet 2015.

La Direction Départementales des Territoires n'instruira donc plus les autorisations d'urbanisme à compter du 30 juin.

La commune de Muret a proposé aux autres communes de l'agglomération Muretaine l'organisation d'un service d'instruction dimensionné à partir de ses services existants aux communes souhaitant s'y associer .

Monsieur le Maire présente donc la convention établie entre la ville de Muret et notre commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Approuve la convention comme présentée ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Vote 14 voix Pour

Délibération n° 19-03-2015

Objet : Décision modificative

Financement de la part investissement de la convention ADS soit 1061,55 euros

Budget Prévisionnel 2015 inscrit 1000 euros

A prévoir :

+100 euros article 2041481 -

- 100 euros article 22538 opération 20 études construction salle polyvalente
Ainsi le Budget 2015 est régularisé.

Vote 14 voix Pour

Délibération Abandon de servitude de passage chemin de Bonzom

Après explication des raisons de cette servitude par Monsieur le Maire et vérification de la possibilité d'accès à la 2^{ème} parcelle à l'extérieur du cimetière il est demandé de reporter la dite délibération pour une nouvelle vérification sur place.

Délibération projet PUP Domaine de la Louge retirée compte tenu de la non réception de l'évaluation de l'aménagement voirie que doit fournir le service voirie de la CAM ;

Monsieur Ferré demande qui va étudier la proposition de la société D. Prom.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura une Commission Urbanisme qui se réunira .

Délibération n° 20-03-2015

OBJET : Convention entre la ville de Muret et la Commune de SAINT-HILAIRE pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire explique que l'article 134 de la loi ALUR a réservé la mise à disposition des services de l'Etat pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à des établissements publics (EPCI) qui comptent moins de

10 000 habitants ou aux EPCI compétents de moins de 10 000 habitants.

Ces dispositions entrent en vigueur le 1^{ER} juillet 2015.

La Direction Départementales des Territoires n'instruira donc plus les autorisations d'urbanisme à compter du 30 juin.

La commune de Muret a proposé aux autres communes de l'agglomération Muretaine l'organisation d'un service d'instruction dimensionné à partir de ses services existants aux communes souhaitant s'y associer .

Monsieur le Maire présente donc la convention établie entre la ville de Muret et notre commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Approuve la convention comme présentée ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Après lecture par Monsieur Silvestre

Vote 14 voix Pour

Délibération 21-03-2015

Objet : Actualisation de la dénomination du poste d'adjoint administratif 2^{ième} classe

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir pris conseil auprès du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale il convient de renommer le poste d'agent administratif

Monsieur le Maire propose d'actualiser par cette délibération la dénomination de ce poste nommé désormais Adjoint Administratif 2^{ième} classe à temps complet .

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son Président,

- Approuve la dénomination du poste d'Adjoint Administratif 2^{ième} classe à temps complet pour les tâches qui incombent à ce poste
- Il rappelle que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement de ces agents sont prévues aux Budgets Communaux

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à pourvoir ces postes .
- Décide de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet en vue du contrôle de légalité.

Vote 14 voix Pour

Délibération 22-03-2015

Objet : Actualisation de la dénomination du poste d'Adjoint technique 2^{ième} classe

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'après avoir pris conseil auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale il convient de renommer le poste d'agent technique. Il propose d'actualiser par cette délibération la dénomination de ce poste en le nommant Adjoint Technique 2^{ième} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son Président,

- Approuve la dénomination du poste d'Adjoint Technique 2^{ième} classe pour les tâches qui incombent à ce poste à temps complet
- Il rappelle que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement des agents concernés sont prévues au Budget Communal
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires afin de pourvoir ces postes

Vote 14 voix Pour

Délibération 23-03-2015

Objet : Ouverture de l'ensemble du cadre d'emploi des agents techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste pour un agent technique suite au départ en retraite de l'agent actuellement en poste .

En effet vu la très forte expansion du village et la complexité des tâches à accomplir il convient d'ouvrir l'ensemble du cadre

d'emploi des agents techniques pour recruter un agent à temps complet .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire
- Considérant la complexité et la très forte expansion du village
- Approuve l'ouverture du cadre d'emploi des agents techniques à temps complet
- Certifie que les sommes nécessaires au paiement des agents concernés sont ou seront prévues aux budgets communaux
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire procéder à la déclaration de création ou de vacance d'emploi ainsi que la nomination d'un nouvel agent à l'expiration des délais légaux .

Vote 14 voix Pour

Délibération N° 24-03-2015

OBJET : Dénomination des rues et espaces divers

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de donner des noms de rues à l'intérieur des nouveaux lotissements et espaces divers.

Il soumet au Conseil Municipal les propositions de la commission municipale réunie en atelier de travail.

Pour le lotissement Francelot côté ouest

La commission de travail a retenu à l'unanimité

Le nom de la place : Place de la Borde

Pour les 4 rues sont proposés les noms suivants :

- Rue Paloumère

- Rue Néouvielle
- Rue Calabasse
- Rue Piéjau
- Rue Cagire
- Rue Balaitous

Pour le lotissement Domaine de la Louge

La commission a retenu à l'unanimité

- **Rue du Charrot**

Dénomination Espaces Divers

L'association « la Pêche de Saint-Hilaire » demande à nommer l'Espace public du bord de Louge :

Pradet Robert Déjéan.

L'association Pétanqua demande également à nommer le boulodrome communal

Boulodrome Emile Boero

Il demande ensuite au Conseil Municipal après en avoir délibéré de donner leur avis

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de donner les dénominations suivantes

Lotissement Francelot

- Place de la Borde
- Rue du Paloumère
- Rue de la Calabasse
- Rue du Cagire
- Rue Balaitous

Lotissement Domaine de la Louge

- Rue du Charrot

Espaces Divers

Bord de Louge

Pradet Robert Déjean

Boulodrome

Boulodrome Emile Boéro

Vote 14 voix Pour

Question Diverses

- Monsieur Ferré demande à ce que soit précisé sur le prochain N° de l'Echo les indemnités et autre rémunérations des 5 Elus (Maire et adjoints)
- Monsieur Schmidt fait remarquer que sur le bulletin des « Risques Majeurs » le n° de téléphone de la Mairie n'apparaît pas.
Il demande le coût de cette parution Monsieur le maire répond environ 686 euros.
- Monsieur Ferré signale que plusieurs personnes se sont rendues à son domicile pour demander pourquoi la station des déchets verts était fermée le samedi 13 juin . Il faudra prévoir un remplacement en cas d'absence de la préposée.
- Monsieur Ferré demande à ce qu'une information soit diffusée pour l'utilisation des tondeuses et autres appareils bruyants
- Monsieur Mouli informe le public de la rencontre le 1^{er} juillet avec Orange pour la liaison Internet.
- Monsieur le Maire précise que le PEDT sera bouclé fin de semaine .

Questions du Public

- Monsieur Pardillos précise à Monsieur Silvestre que la hausse de 8% des taux d'impôts locaux la 1^{ère} année du précédent mandat est due notamment à l'emprunt des 70 000 euros Clos des Pins .
- Monsieur Pardillos interpelle Monsieur le Maire sur la tenue de réunions publiques sur l'urbanisme promises lors de la campagne électorale .
Monsieur le Maire répond que ce sera fait lorsque nous aurons des décisions définitives des lotissements notamment Francelot Ouest.

Il donne aussi des informations sur les projets logements sociaux notamment celui du 10 av du Mont Valier abandonné pour l'instant ainsi que le projet Saint-Alari.

- Monsieur Mouli précise qu'une réunion publique est envisagée pour expliquer la loi NOTre.
- Monsieur Ferré demande si une modification du PLU est prévue. Monsieur le Maire confirme mais il faut attendre la décision qui sera rendue sur les recours.
- Monsieur Pardillos demande combien de recours il reste.
- Monsieur Apollis prévient d'un problème de visibilité au carrefour avenue Mont Valier / rue des Pyrénées. Le service voirie de la CAM est sollicité.
- Monsieur le Maire informe que la conformité du Lotissement les Parcs ne sera pas donnée à cause chemin piétonnier et des lampadaires non conformes à l'accessibilité.
- Monsieur Ferré informe Monsieur le maire que les lampadaires restent allumés sur le lotissement Francelot Est, le soir pour seulement un ou deux habitants.

La séance est levée à 22 heures 15